



ARRETE N° 2022-385
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Evacuation de déchets issus d'un chantier
Rue de L'Homme de Bois n°5
Mercredi 19 Octobre 2022

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la SARL Opération Débarras – 1 bis, rue de Caumont – 76170 La Frenaye, afin de procéder à l'évacuation de déchets issus d'un chantier, Rue de L'homme de Bois au n° 5, Mercredi 19 Octobre 2022, de 5h00 à 9h00,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation pendant l'intervention,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La SARL Opération Débarras est autorisée à procéder à l'évacuation de déchets issus d'un chantier, RUE DE L'HOMME DE BOIS au n° 5, MERCREDI 19 OCTOBRE 2022, de 5h00 à 9h00,

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de l'Homme de Bois, partie comprise entre la Place Hamelin et la Rue Albert 1er, afin que l'entreprise procède à l'évacuation des déchets.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par L'Entreprise intervenante (pose du panneau place Hamelin afin que les automobilistes ne s'engagent pas dans la rue de l'Homme de bois).

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et au Demandeur chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 3 Octobre 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

